

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2020



L'an deux mille vingt, le onze Juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Hervé TOUGUET, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	4
Membres absents	5
Secrétaire de séance	Monsieur BOUYGE
Date de la convocation des conseillers	5 Juin 2020
Date de l'affichage de la convocation	5 Juin 2020

**PRESENTS :**

Monsieur David BARQUERO, Monsieur Jean-Pierre BIBAL, Madame Sylvie MUNDVILLER, Monsieur Steve POTIER, Monsieur Hassan FERE **Maires Adjoints.**

Madame Sylvie CARADONNA, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Guy DE MIRAS, Madame Maria MALAGON RUIZ, Madame Danièle PRUVOST, Madame Sylvie HARDY, Monsieur André THENAULT, Monsieur Gérard HOLLANDE, Madame Nadine POULAIN, Monsieur Stéphane BOUYGE, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, Monsieur Olivier FERRO Monsieur Pascal BROCHARD, Monsieur Gilles LOUBIGNAC, Madame Michèle PELABERE, Madame Maria ALVES, Madame Caroline-Françoise DIGARD, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Christine GINGUENE, Monsieur Christian CARLIER **Conseillers Municipaux.**

**POUVOIRS :**

Madame Pascale BIBAL donne pouvoir à Monsieur Guy DE MIRAS  
Madame Michèle BERNIER donne pouvoir à Monsieur Hassan FERE  
Madame Melissa BAUDART donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE  
Madame Sabrina GARDETTE donne pouvoir Madame Sylvie CARADONNA

**ABSENTS:**

Madame Axelle BRIDOUX  
Monsieur Patrick MAURY  
Madame Dominique FAGES  
Madame Yolande CAVALLAZZI  
Monsieur Franck ROLLAND

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20200616-20\_04387-DE  
Date de télétransmission : 16/06/2020  
Date de réception préfecture : 16/06/2020

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2019 - BUDGET COMMUNAL – VOTE ET AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 des Communes et de leurs établissements publics,  
Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019,  
Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 6 juin 2020,

Entendu, l'exposé de Monsieur le Maire,

**DELIBERE**

**Article 1 :**

Il est approuvé le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2019, faisant ressortir les résultats suivants :

**Fonctionnement**

➤ Recettes	32 145 357.78 €
➤ Dépenses	27 911 081.80 €
➤ Solde d'exécution	4 234 275.98 €

**Investissement**

➤ Recettes	10 370 520.58 €
➤ Dépenses	10 674 388.08 €
➤ Solde d'exécution	-303 867.50 €

**Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à :**

➤ Recettes	125 133.97 €
➤ Dépenses	2 073 898.51 €
➤ Solde déficitaire	- 1 948 764.54 €

Compte tenu des résultats de l'exercice 2018 reportés, le résultat de clôture de l'exercice 2019 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement	
A/Résultat de l'exercice 2019	4 234 275.98 €
B/Résultat de l'exercice 2018 reporté	6 592 217.44 €
C/Résultat à affecter = A +B	10 826 493.42 €

Section d'investissement	
D/ Résultat de l'exercice 2019	-303 867.50 €
E/ Résultat de 2018 reporté	- 2 553 762.72 €
F/ Résultats à affecter = D+E (hors restes à réaliser)	-2 857 630.22 €
Reste à réaliser 2019	1 948 764.54 €

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20200616-20\_04387-DE  
Date de télétransmission : 16/06/2020  
Date de réception préfecture : 16/06/2020

De sorte que le résultat de clôture 2019, en section d'investissement, s'élève – **2 857 630.22 €**, et sera repris en dépense d'investissement à la ligne **D001**.

**Article 2 :**

Il est décidé l'affectation des résultats 2019 sur l'exercice 2020 de la manière suivante :

Le besoin global de financement de la section d'investissement est de :

Solde déficitaire de la section investissement	- 2 857 630.22 €
Solde déficitaire des restes à réaliser d'investissement	- 2 073 898.51 €
Solde excédentaire des restes à réaliser d'investissement	+ 125 133.97 €
<b>Total du besoin de financement</b>	<b>- 4 806 394.76 €</b>

Il doit être financé en recettes par affectation à l'article **1068** d'une part de l'excédent de fonctionnement à hauteur de **4 806 394.76 €**, à la DM n°1 du budget 2020.

Le solde du résultat de fonctionnement est établi comme suit :

Solde excédentaire en section de fonctionnement de l'exercice 2	10 826 493.42 €
Financement du besoin section d'investissement	- 4 806 394.76 €
<b>Solde repris en section de fonctionnement (R002)</b>	<b>6 020 098.66 €</b>

**Article 3 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-préfet de Meaux, au Trésorier Principal receveur municipal et inscrite au recueil des actes administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

**Adopté après le vote suivant :**

**19 pour dont 4 pouvoirs (groupe majoritaire, Monsieur le Maire ne participe pas à ce vote)**

**10 contre (Mesdames Pélabère, Alves, Digard, Messieurs Loubignac et Greze, Madame Ginguene, Monsieur Carlier et Messieurs Sicre-de-Fontbrune, Brochard et Ferro)**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE**

Le Maire  
Hervé TOUGUET

